

Cadres réglementaires : Re320, Re324, Re360

1. Durant l'année:

l'étudiant.e  
complète son e-  
portfolio; le.la FA  
accompagne le  
processus

3. Semaine 2,  
(vend. 17h00):  
délai de  
dépôt définitif  
du DDC

5. Semaine 8:  
le rapport d'évaluation  
des compétences est  
accessible à  
l'étudiant.e

2. Semaines 48 à 2:  
l'étudiant.e produit  
son DDC en  
sélectionnant les  
expériences de son  
e-portfolio

4. Semaines 3 à 7:  
évaluation du DDC  
par l'expert.e  
externe et le.la FA +  
entretiens DDC

6. Semaine 9:  
la décision formelle  
de validation du  
DDC est  
communiquée à  
l'étudiant.e